FRAYSSE & ASSOCIÉS

MERCREDI 12 JUIN 2019 - 14H15
PARIS - HÔTEL DROUOT - SALLE 13

FRAYSSE & ASSOCIÉS

Vincent Fraysse commissaire-priseur

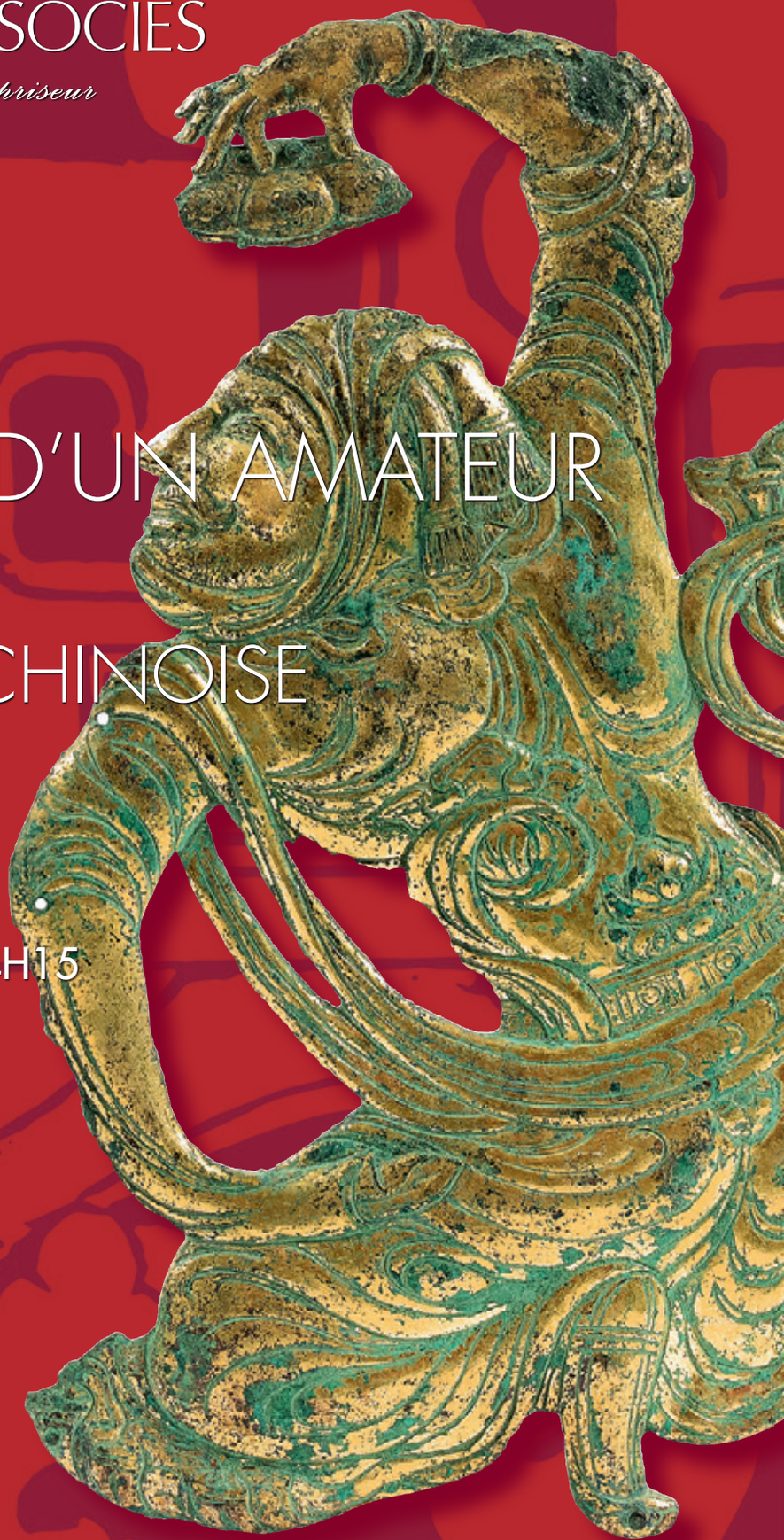

COLLECTION D'UN AMATEUR
ART D'ASIE
ARCHÉOLOGIE CHINOISE

MERCREDI 12 JUIN 2019 À 14H15

PARIS - HÔTEL DROUOT - SALLE13
9, rue Drouot - 75009 Paris
Tél. : 01 48 00 20 13 pendant les expositions
Fax : 01 53 45 92 19
contact@fraysse.net
www.fraysse.net

Expositions publiques à l'Hôtel Drouot
mardi 11 juin 2019 de 11H00 à 18H00
mercredi 12 juin 2019 de 11H00 à 12H00

Expert :
Cabinet ANSAS & PAPILLON
3 Rue Geoffroy-Marie
75009 Paris
Tél. : 01 45 65 48 19

Veuillez consulter attentivement les conditions de vente à la fin de notre catalogue.
Pas de téléphone pour les lots dont l'estimation est inférieure à 1000 €

CÉRAMIQUES

2

1
CHINE - Dynastie Liao (907-1125)
Petite coupe en grès émaillée sancai, trois couleurs, vert, ocre et crème, l'intérieur à décor incisé de fleurs et feuilles de lotus, les fleurs tachées de brun, le marli émaillé vert, le revers laissant apparaître l'engobe blanc servant de base à la couleur crème.
Diamètre : 15,2 cm 2 000 / 3 000 €
Bibliographie :
Christian Deydier, *L'Art et la matière*, Paris, 1998, no. 47, pp. 90-91 (catalogue de l'exposition *L'Art et la matière*, Oriental Bronzes Ltd, Paris, 2 oct.-14 nov. 1998).

2
CHINE - Dynastie Liao (907-1125)
Paire de vases en céramique émaillée ocre, à long col annelé et ouverture en forme d'une coupe qui semble portée par un oiseau dont sont figurés, au sommet du col, la tête, les ailes et la queue. La partie inférieure de la panse, exempte d'émail, laisse apparaître la terre cuite nue et l'engobe blanc (manque une tête d'oiseau, petites égrenures ou lacunes d'émail autour de l'ouverture, petit choc sur la panse de l'un, lacune d'émail sur la panse de l'autre, due à une bulle de cuisson).
Hauteur : 30 cm 1 500 / 2 000 €

1

BRONZES

3

4

5

3
CHINE - Début des Zhou occidentaux (XIe-Xe siècle avant J.-C.)
Paire d'éléments de chanfrein ou de harnachement, en bronze de patine verte grumeleuse, un masque de taotie couronnant une hampe, le revers creux muni de trois boucles afin de permettre la fixation.
Hauteur : 19,4 cm 4 000 / 6 000 €
Provenance :
Collection J.T. Tai, vente Sotheby's New York, 22 mars 2011, n°9.

4
CHINE - Période Printemps et Automne, ca. VIe siècle avant J.-C.
Poignard en bronze de patine vert et brun, le manche orné d'un entrelacs de dragons gui très stylisés et géométrisés, rythmés de petites protubérances figurant les yeux, un masque de taotie traité de manière similaire, marquant le départ de la lame (lame restaurée).
Longueur : 30 cm 2 000 / 3 000 €

Des fouilles archéologiques effectuées dans les années 1980-1990 ont permis de rattacher ce type de poignard, ou petite épée, à la culture Qin, peuple de Chine du nord-ouest, qui prit de l'importance et rayonna vers l'est, notamment au Shaanxi, durant la période des Printemps et Automne (VIIIe-Ve siècles avant J.-C.).
Pièces similaires :
Poignard-épée M2:3, à lame en fer et manche en or de la tombe n°2 d'un site près de Baoji, comté de Yimen, Shaanxi, publié dans Han Wei, Christian Deydier, *L'or de la Chine ancienne*, Paris 2001, pp. 41-43, ill. 61. Deux poignards assez comparables ont été vendus chez Christie's New York : l'un dans la vente de la collection Erwin Harris du 16 mars 2017, n°837, où il est donné comme Chine du Nord, VIIe-VIe siècles avant J.-C ; l'autre, rehaussé d'incrustations de verre turquoise, est le n°1141 de la vente du 15 sept. 2011, daté Printemps et Automne.

5
CHINE - Royaume de Dian, IIIe-IIe siècles avant J.-C.
Rare boucle de ceinture en bronze de patine vert et brun grumeleuse, représentant l'accouplement de deux bouquetins, ces derniers se tenant debout sur un serpent dont la queue remonte vers la tête du premier animal (petits manques à l'extrémité des cornes).
Hauteur : 8,5 cm - Longueur : 11,6 cm 20 000 / 30 000 €

La culture du royaume de Dian, qui occupa, du IVe siècle à la fin du IIe siècle avant J.-C. l'actuelle province du Yunnan, en Chine du sud a favorisé l'éclosion d'un art du bronze très différent de celui de Chine du nord. Les nombreuses découvertes issues des fouilles archéologiques de la région, notamment sur le site de Shizhaishan, à Jinning, témoignent de contacts et d'influences avec les régions de l'ouest, le Sichuan et, au-delà, l'art des steppes attesté par l'importance d'un art animalier qui a acquis, avec Dian, un grand réalisme par le soin attaché aux détails. Le musée provincial du Yunnan, à Kunming, conserve un certain nombre de boucles de ceintures mises au jour dans les tombes de Shizhaishan (dont la n°13), à la composition, voire à l'iconographie, similaire : couple de taureaux, léopards attaquant un sanglier par l'arrière, etc. On y retrouve par ailleurs une constante intéressante : le serpent que piétinent les animaux.

6

7

9 10

12

6
CHINE DU NORD - Culture de l'Ordos, III^e^-II^e^ siècles avant J.-C.
Plaque rectangulaire ajourée en bronze doré, à décor représentant le combat de deux chevaux, les deux animaux s'affrontant tête baissée.
5 x 12 cm 2 000 / 3 000 €

La culture de l'Ordos a rayonné à partir du plateau éponyme de l'Ordos, en Mongolie Intérieure, du VI^e^ siècle au II^e^ siècle avant notre ère. Elle est sans doute l'expression la plus orientale de la culture scythe, culture de peuples cavaliers nomades qui occupèrent une grande partie de l'Eurasie et se caractérisèrent par un art animalier que l'ont retrouve dans la culture de l'Ordos.
Pièce similaire :
Une plaque à l'iconographie semblable quoique non dorée, est conservée au Musée Ethnologique de Berlin.

7
CHINE - Début des Han occidentaux, II^e^ siècle avant J.-C.
Deux embouts, sommets de hampe, en bronze de patine verte, en forme de personnages agenouillés, assis sur leurs talons, présentant devant eux un récipient cylindrique entre leurs mains.
Hauteur : 11 cm 4 000 / 6 000 €
Provenance :
Vente Bonhams Hong Kong, 24 novembre 2013, n°519.

8
CHINE - Dynastie Han, II siècle avant J.-C. - II^e^ siècle après J.-C.
Importante boîte à cosmétiques Lian, en bronze de patine vert olive avec nombreuses zones d'azurite et malachite, de forme cylindrique, portée par trois pieds figurant des animaux passants, la base et la partie médiane du corps cernées d'un bandeau en léger relief, celui du centre souligné par un filet, deux masques de taotie avec anneaux mobiles formant anses ; le couvercle est orné de trois béliers couchés en ronde bosse, disposés sur un cercle entourant le bouton central. L'intérieur présente d'importantes concrétions terreuses fixées à la paroi.
Hauteur : 22 cm - Diamètre : 23,5 cm 20 000 / 30 000 €

Provenance :
Changsha, Hubei, par réputation.
Collection du Dr. Natanael Wessen, Stockholm.
Eskenazi Ltd, Londres.
Collection Louis Depagne, Nice-Londres.

Expositions :
Eskenazi Ltd, *Ancient Chinese Bronzes and Gilt Bronzes from the Wessen and Other Collections*, London, 11-25 juillet 1980.
Oriental Bronze Ltd, *Ancient Chinese Bronze Vessels, Gilt Bronzes and Early Ceramics*, London, 11-18 juin 1986.

Bibliographie :
Bernhard Karlgren, *Bronzes in the Wessen Collection,* BMFEA, Stockholm, 1958, vol. 30, pl. 29-30.
Bernhard Karlgren and Jan Wirgin, *Chinese Bronzes, the Natanael Wessen Collection, in the Museum of Far Eastern Antiquities Monograph Series*, Stockholm, 1969, vol. 1, n°30, couverture, pl. couleur 7 et pl. 42.
Eskenazi Ltd, *Ancient Chinese Bronzes and Gilt Bronzes from the Wessen and Other Collections,* London, 11-25 juillet 1980, n°9.
Oriental Bronze Ltd, *Ancient Chinese Bronze Vessels, Gilt Bronzes and Early Ceramics,* London, 11-18 juin 198, n°10.
Pièces similaires :
Yoshito Harada ang Kyosako Yashira, *Shukan-iho : Relics of Han and Pre-Han Dynasties*, Tokyo, 1932, pl. LXV.
Sueji Umehara, Nihon Shucho Shina Kodo Seikwa (*A selection of Ancient Chinese Bronzes in Japanese Collections*), Osaka, 1964, vol. VI, pl. CCCCLXXXI.
Max Loehr, *Ritual Vessels of Bronze Age China*, Asia House, New York, 1968, n°80.

8

9
CHINE - Début des Han occidentaux, IIe siècle avant J.-C.
Fibule en bronze niellé d'or, la boucle en forme de tête de dragon, le corps effilé à décor géométrique et stylisé, rythmé de volutes, le bouton au revers portant une empreinte de textile.
Longueur : 10 cm 1 000 / 1 500 €

10
CHINE - Début des Han occidentaux, IIe siècle avant J.-C.
Fibule en bronze niellé d'or, la boucle en forme de tête de canard, le corps s'évasant largement vers l'autre extrémité, à décor central de plumes et d'un oiseau stylisé, le pourtour souligné de double boucles, un large bouton au revers.
Longueur : 9,9 cm 1 000 / 1 500 €

11
CHINE - Début des Han occidentaux, IIe siècle avant J.-C.
Fibule en bronze niellé d'or, la boucle en forme de tête de dragon, le corps large à décor de motifs géométriques et stylisés, rythmés de volutes.
Longueur : 8,3 cm 1 000 / 1 500 €

12
CHINE - Début des Han occidentaux, IIe siècle avant J.-C.
Fibule en bronze niellé d'or, la boucle en forme de tête de dragon, le corps à décor géométrique et stylisé, rythmé de volutes.
Longueur : 10,8 cm 1 000 / 1 500 €

13
CHINE - Début des Han occidentaux, IIe siècle avant J.-C.
Fibule en bronze niellé d'or, la boucle en forme de tête de dragon, le corps divisé en quatre parties rayonnantes ornées de phénix, dragons et animaux fantastiques stylisés, le bouton au revers niellé de motifs en boucle.
Longueur : 11,2 cm 2 000 / 3 000 €

13

11

14

14
CHINE - Style des Han (206 avant J.-C. - 220 après J.-C.)
Paire de piétements d'angle en bronze doré, en forme de chimères campées sur leurs pattes, à longues cornes et longue queue courbes, le corps divisé en deux dans la longueur, les deux parties formant un angle. L'intérieur légèrement creux présente des tenons percés pour fixation.
Hauteur : 16,8 cm - Longueur maximale : 21,5 cm 8 000 / 10 000 €

15
CHINE - Dynastie des Tang (618-907)
Miroir polylobé en bronze incrusté d'une feuille d'argent partiellement dorée, à décor en léger relief de quatre animaux et oiseaux, phénix, lièvre, oie et renard (?) courant parmi des rinceaux feuillagés qui rayonnent à partir du bouton central, le pourtour souligné d'un filet épousant la forme du miroir (traces d'oxydation).
Diamètre : 9,5 cm 3 000 / 5 000 €
Provenance :
Roger Keverne, Londres, 2008.
Exposition :
Fine and Rare Chinese Works of Art and Ceramics - Summer exhibition, Londres, juin 2008.
Bibliographie :
Roger Keverne, *Fine and Rare Chinese Works of Art and Ceramics - Summer exhibition*, Londres, juin 2008, catalogue n°10, p. 18.

15

16
ASIE CENTRALE - X^e siècle
Deux éléments d'applique formant paire, en alliage de cuivre repoussé doré, représentant des danseurs agenouillés, une main sur la hanche, l'autre levée au-dessus de la tête, tenant une fleur (traces d'oxydation).
Hauteur : 20 cm 8 000 / 10 000 €

16

LAQUES ET DIVERS

17
CHINE - Dynastie des Han (206 avant J.-C. - 220 après J.-C.)
Coupe à oreille Erbei, de forme ovale, en bois laqué rouge à l'intérieur, noir au revers, les longs côtés rehaussés de deux anses plates, en arc de cercle, légèrement relevées, la lèvre et les anses soulignées de lignes rouges ondulées, le talon cerné d'un filet rouge (usures, accidents, légère déformation).
Longueur : 14,6 cm - Largeur : 10,7 cm 2 000 / 3 000 €

Ce type de coupe fut assez répandu en Chine à l'époque des Han. La vaisselle en bois laqué était particulièrement prisée et très onéreuse car elle est légère, douce au toucher et sa fabrication demandait des mois de travail pour que les fines couches de laque puissent sécher. Les laques étaient donc, à l'époque, des objets de luxe.

18
CHINE - Dynastie des Han occidentaux (206 avant J.-C. - 9 après J.-C.)
Boîte couverte zhi en laque *sèche* (sur âme de textile) brun foncé, de forme cylindrique, le couvercle légèrement bombé, à décor incisé organisé en registres horizontaux, la frise principale représentant des animaux stylisés parmi des nuages, encadrée en partie haute et basse de lignes et bandeaux ornés de points rouges et de croisillons, le couvercle à décor de motifs tourbillonnants et lignes concentriques.
L'intérieur est laqué rouge.
Deux trous, l'un au centre du couvercle, l'autre sur la paroi, portent des traces d'une prise et d'une anse en bronze, aujourd'hui disparues (éclats et chocs).
Hauteur : 10,2 cm - Diamètre : 9,7 cm 1 500 / 2 000 €
Bibliographie et expositions :
Christian Deydier, *L'Art et la matière,* Paris, 1998, n+24, pp. 46-47. (Catalogue de l'exposition *L'Art et la matière*,
Oriental Bronzes Ltd, Paris, 2 oct.-14 nov. 1998(.Deydier, Ch. *The Art of the Warring States and Han Periods*, Londres 1991, cat. 15.
(Catalogue de l'exposition à Londres, du 12 au 28 juin 1991).
Pièces de comparaison :
Un zhi très proche, d'une série, a été exhumé en 1972, de la tombe n°1 de Mawangdui, site datant des Han occidentaux, vers 190-168 avant J.-C. Il est illustré dans Zhongguo Bowuguan Congshu, vol. 2, Beijing 1983, p. 188, pl. 114-116. Ce zhi, au décor similaire, est rehaussé de deux poignées avec anneaux en bronze doré, là où apparaissent des trous de fixation sur le nôtre. Un autre zhi similaire, de la collection F. et H. Irving, est publié dans Watt J.C.Y. and Ford B.B., *East Asian Lacquer, the Florence and Herbert Irving Collection*, New York, 1991, p. 6, n°1.

19
CHINE - Dynastie des Han occidentaux (206 avant J.-C. - 9 après J.-C.)
Boîte à cosmétiques, lian, en laque marron, avec couvercle s'emboîtant sur toute la hauteur des parois, les côtés ornés de lignes horizontales droites et ondulantes laquées brun ocre, le sommet à décor de volutes stylisées en médaillon central, entouré frises concentriques de motifs géométriques (accidents, déformations, usures).
Hauteur : 6,5 cm - Diamètre : 9 cm 1 500 / 2 000 €
Pièces similaires :
Des lian similaires ont été exhumés dans la tombe n°1 de Mawangdui et sont publiées dans Changsha Mawangdui, yi hao Han mu, Beijing, 1973, pl. 176-177.

20
CHINE - Dynastie des Han occidentaux (206 avant J.-C. - 9 après J.-C.)
Petite boîte à cosmétiques rectangulaire couverte, en laque nuancé brun clair et noir (possiblement noir à l'origine), le couvercle à sommet trapézoïdal, enserrant la boîte sur toute sa hauteur, les côtés à décor en léger relief de laque rouge, de volutes et lignes fluides s'achevant en virgule, le sommet du couvercle souligné d'une frise de motifs géométriques et laissant paraître une zone centrale lacunaire de forme lancéolée, sans doute pour un motif incrusté en autre matériau (accidents et manques).
Hauteur : 5,3 cm - Largeur : 6,6 cm - Profondeur : 3,1 cm 1 500 / 2 000 €

21
CHINE - Dynastie des Han (206 avant J. -C. -220 après J. -C.).
Coupe à oreilles en cristal de roche, de forme ovale, soulignée de deux anses plates arrondies.
Longueur : 8,9 cm 1 000 / 2 000 €
Bibliographie :
Christian Deydier, *L'Art et la matière*, Paris, 1998, no. 22, p. 42-43 (Catalogue de l'exposition *L'Art et la matière*, Oriental Bronzes Ltd, Paris, 2 oct.-14 nov. 1998).
Pièce similaire :
Laly J.J., *Art of the Han Dynasty*, New York, 1998, catalogue n°15.

JAPON

22

22
JAPON - Période Meiji, fin du XIX^e siècle
Grand okimono en bronze de patine sombre, représentant une tortue, avec, sur le ventre, une marque portant des caractères sigillaires entourés de motifs stylisés.
Longueur : 40,5 cm 600 / 800 €

23
JAPON - Période Edo, XIX^e siècle
Kakemono à l'encre sur papier représentant un tigre à l'affût, auprès de bambous.
Signé Nobuyoshi (?).
126 x 52,5 cm 500 / 700 €

24
Nakahara Nantenbô (1839-1925)
Kakemono au lavis sur papier représentant une procession de moines mendiants, accompagnée d'une calligraphie.
Japon, fin du XIX^e siècle, début du XX^e siècle.
132,8 x 32,5 cm 400 / 600 €
L'artiste, connu également sous le nom de Tôjû Zenchû, était un moine bouddhiste zen.

25
JAPON - Fin du XIX^e siècle, XX^e siècle
Kakemono à thème satirique, à l'encre sur papier, représentant deux grenouilles en lutteurs de sumo, une troisième jouant l'arbitre.
124 x 65 cm 400 / 600 €

À DIVERS

26
Repose pinceaux reprenant la forme de pics montagneux en porcelaine bleu lavande et sang de bœuf, à l'imitation de la turquoise.
CHINE
Longueur : 16 cm 200 / 400 €

27
Galet en jade blanc représentant une montagne d'où s'écoule une cascade, les parois arborées de pins de longévité ; deux des *lohan*, l'un accompagné de l'éléphant (Karika), l'autre chevauchant un lion (Vajra-pudra) parcourant un sentier escarpé.
CHINE, XX^e siècle.
Hauteur : 14 cm 2 000 / 4 000 €

28
Statuette en bronze à double patine, brun clair et doré, représentant le *boddhisattva* Avalokitesvara (Guanyin) à quatre bras, assis sur un lotus en *Samadhi* (méditation). Le visage esquissant un léger sourire est surmonté d'un diadème entourant un chignon sur lequel se trouve la réminiscence d'Amitabha.
CHINE, XX^e siècle.
Hauteur : 35 cm 1 200 / 1 500 €
Voir la reproduction en fin de catalogue

29
Brûle-parfum tripode, à bordure ornée de deux anses ajourées, en bronze et patine argentifère. Marque apocryphe Pingzi Meng Qiu Shui Yan Fu Fang Xuan.
CHINE, XX^e siècle.
Diamètre : 15 cm 200 / 400 €

30
Coffret à sutras et calligraphies composé de sept compartiments, représentant des livres et des rouleaux, le pourtour du coffre principal orné de dragons *kui* en marqueterie d'os, le rouleau supérieur orné de dragons lovés en nacre. Parmi les titres des ouvrages : *dun hua xuan ji, yun zhen zhai ji, han jing tang jie*.
CHINE, XX^e siècle.
Hauteur totale : 26 cm – 31,5 cm x 31,5 cm 3 000 / 4 000 €

27

26

29

30

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

FRAYSSE & ASSOCIÉS[1] agit comme opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L 312-4 et suivants du Code de commerce et l'Arrêté ministériel du 21 février 2012 définissant les obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires.[2]

FRAYSSE & ASSOCIÉS a la qualité de mandataire du vendeur. Les rapports entre FRAYSSE & ASSOCIÉS et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui seront mentionnés au procès-verbal de vente. La participation aux enchères en salle, par téléphone ou par internet implique l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions.

Les ventes aux enchères en ligne sont effectuées sur le site Internet « www.drouotlive.com », qui constitue une plateforme technique permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. Le partenaire contractuel des utilisateurs du service Drouot Live est la société Auctionspress[3]. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via la plateforme Drouot Live doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de cette plateforme (consultables sur www.drouotlive.com), qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales de vente.

Pour certaines ventes et notamment les ventes judiciaires aux enchères publiques, des conditions spéciales sont également applicables. Les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente, disponibles auprès de l'étude et sur son site internet www.fraysse.net.

1 - Les biens mis en vente

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. FRAYSSE & ASSOCIÉS se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots. Sur demande, un rapport de condition pourra être fourni pour les lots dont l'estimation est supérieure à 1000 Euros.

Les mentions figurant au catalogue sont établies par la Maison de Ventes et l'expert qui l'assiste et sont faites sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les mentions concernant le bien sont fonction de l'état des connaissances à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de FRAYSSE & Associés. Les mentions concernant la provenance et/ou l'origine du bien sont fournies sur indication du Vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de FRAYSSE & Associés.

Les dimensions, les poids et les estimations des biens ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression.

L'absence de mention dans le catalogue, les rapports, les étiquettes, ou les annonces verbales d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autres imperfections. En outre, le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage, ou toute autre mesure de conservation du bien, ne sont pas signalés.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation après l'adjudication ne sera admise, l'acquéreur étant responsable de l'examen et de la vérification de l'état du bien avant la vente.

Les estimations sont fournies par la Maison de Ventes et l'Expert à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

2 – Les enchères

Les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d' FRAYSSE & ASSOCIÉS, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité, ainsi que de ses références bancaires[4]. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par FRAYSSE & ASSOCIÉS.

FRAYSSE & ASSOCIÉS, intermédiaire de vente, est assujettie aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en application de l'article L-561-2 du Code Monétaire et Financier.

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

Tout enchérisseur peut faire un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone ou par internet. Il devra remplir à cet effet au moins deux jours avant la vente un formulaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou des coordonnées bancaires, ou d'une garantie sous forme d'un chèque signé à l'ordre de la SARL FRAYSSE & ASSOCIÉS ou d'une empreinte de carte bancaire signée par le donneur d'ordre d'un montant à hauteur de 30 % de l'estimation basse du ou des lot(s). Pour certaines ventes des garanties différentes spécifiées dans conditions particulières peuvent être exigées. Si le donneur d'ordre n'obtient pas le lot visé, FRAYSSE & ASSOCIÉS s'engage à détruire le chèque, les coordonnées bancaires ou l'empreinte de la carte bancaire.

Si vous êtes adjudicataire d'un ou plusieurs lots, vous autorisez FRAYSSE & ASSOCIÉS en cas de retard de paiement ou d'annulation de la vente, à encaisser le chèque remis ou à utiliser vos informations bancaires pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur éventuellement majorés des frais de livraison et des intérêts de retard comme précisé ci-dessous (« Défaut de paiement).

FRAYSSE & Associés se charge gracieusement des enchères par téléphone ainsi que des ordres d'achat. En aucun cas FRAYSSE & Associés ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ou d'un dysfonctionnement d'internet ou de Drouot Live, ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus. Les présentes conditions générales priment sur les conditions d'utilisation du service Drouot Live pour les enchères par internet.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire par le « coup de marteau » suivi de l'indication verbale « adjugé ». Dès l'adjudication prononcée, la vente est parfaite et irrévocable et les lots sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. En application de l'article L 121-21-8 du Code de Commerce, le délai de rétractation n'est pas applicable aux ventes aux enchères publiques.

FRAYSSE & ASSOCIÉS sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera immédiatement remis en vente, toute personne intéressée pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue ou modifiée publiquement avant la vente.

FRAYSSE & ASSOCIÉS dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

3 – Le Paiement du prix et frais d'adjudication

La Vente est faite au comptant et en Euros. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. L'adjudicataire devra immédiatement donner ou confirmer son identité et ses références bancaires.

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes :
a) Lots en provenance de l'Union européenne :
Le tarif standard est de 26,60 % TTC soit 22,17 % HT et pour les livres 22 % TTC (soit 20,85 % HT)

Ce tarif peut cependant varier selon les ventes et les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente et se renseigner auprès de la Maison de Ventes. Le tarif est également annoncé verbalement lors du début de la vente aux enchères.

b) Lots en provenance de pays tiers à l'Union européenne (indiqués au catalogue par «HEU»):
Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'importation (soit actuellement 5,5 % du prix d'adjudication pour les œuvres d'art et objets de collection et d'antiquité).

Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors Union européenne.
Un adjudicataire ayant sa résidence ou son siège social dans l'Union européenne et justifiant d'un numéro de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :
- en espèces : jusqu'à 1.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 10.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non professionnels sur présentation de leurs papiers d'identité et un

justificatif du domicile fiscal ;
- par chèque avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité : en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.
- par virement bancaire : les frais bancaires sont à charge de l'adjudicataire
- par carte de crédit : VISA et MasterCard uniquement
- les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

4 - Retrait des achats et transfert des risques

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la délivrance des objets sera être différée jusqu'à l'encaissement.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra tenir FRAYSSE & ASSOCIÉS, responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation de son lot, après l'adjudication, ou encore en cas d'indemnisation insuffisante par son assureur.

Pour les ventes à Drouot, les objets sont à retirer au magasinage de l'Hôtel Drouot. Seuls les objets fragiles ou de très grande valeur seront à retirer dans un délai de 7 jours dans les locaux de FRAYSSE & Associés ou au garde-meubles spécialisé dont les coordonnées seront communiquées à l'adjudicataire.

Dans tous les cas les frais de stockage et de transport sont à la charge de l'acheteur et lui seront facturés directement soit par l'Hôtel Drouot, soit par la société de garde-meubles, selon leurs tarifs en vigueur. Le magasinage des objets n'engage en aucun cas la responsabilité de la Maison de Ventes. Le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Le cas échéant FRAYSSE & ASSOCIÉS pourra facturer à l'acquéreur les frais de stockage, de manutention et de transport qu'il a dû exposer pour le compte de l'acheteur depuis la date de l'adjudication.

5 – Défaut de paiement

A défaut de paiement par l'adjudicataire dans un délai de trois mois à compter de la date de l'adjudication et après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

A défaut de paiement des sommes dues par l'adjudicataire dans le délai de trois mois ou en cas de nullité de la vente prononcée par une décision de Justice, les frais afférents à la vente annulée restent dus par l'adjudicataire.

Dans ce cas, FRAYSSE & ASSOCIÉS est en droit d'encaisser le chèque remis à titre de garantie ou de prélever sur le compte bancaire de l'adjudicataire, la somme correspondant à la garantie exigée en application des conditions de vente. Cette somme est acquise au prorata au vendeur du lot et à FRAYSSE & ASSOCIÉS à titre d'indemnisation partielle de leurs préjudices et pertes causés par la défaillance et les fautes de l'adjudicataire, sans préjudice de dommages et intérêts complémentaires.

Dans tous les cas FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant :
- des intérêts au taux directeur semestriel au 1er janvier et au 1er juillet (REFI) de la Banque Centrale européenne majoré de 10 points ;
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance, y compris les frais de stockage, de transport, de catalogue, les frais de recouvrement forfaitaires légaux et complémentaires,, etc ;
- les frais d'adjudication restant dus sur la vente annulée et la perte soufferte par FRAYSSE & ASSOCIÉS correspondant aux frais vendeur ;
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et
HEU soit le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,
HEU soit, l'estimation basse, si la vente est résolue de plein droit.

FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

6 – Législation applicable aux biens culturels

L'Etat peut exercer, sur toute vente publique d'œuvres d'art ou sur toute vente de gré à gré d'œuvres d'art réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 321-9 du code de commerce, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. La déclaration, faite par l'autorité administrative, qu'elle entend éventuellement user de son droit de préemption, est formulée, à l'issue de la vente, entre les mains de l'officier public ou ministériel dirigeant les adjudications ou de l'opérateur habilité à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré.

La décision de l'autorité administrative doit intervenir dans le délai de quinze jours après la vente publique ou après la notification de la transaction de gré à gré. FRAYSSE & ASSOCIÉS ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

L'exportation de certains biens culturels est soumise à l'obtention d'un certificat de libre circulation pour un bien culturel. FRAYSSE & Associés et/ou le vendeur ne sauraient en aucun cas être tenus responsables en cas de refus dudit certificat par les autorités.

7 – Compétences législative et juridictionnelle

Conformément à l'article L 321- 17 du Code de Commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion de prisées et ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.

Tous les litiges relatifs aux présentes conditions et aux ventes seront régis exclusivement par la Loi française et soumis au Tribunal compétent de Paris, quel que soit le lieu de résidence de l'acheteur ou du vendeur.

Afin de mettre un terme à un litige survenu après la vente entre le Vendeur et l'Acquéreur, FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve le droit discrétionnaire d'acquérir de l'Acquéreur le(s) bien(s) et de le revendre pour son compte, y compris aux enchères publiques, selon les conditions prévues par l'article L 321-5 II du Code de Commerce.

Pour tout litige avec un opérateur à l'occasion d'une vente volontaire une réclamation peut être formulée auprès de Madame le commissaire du Gouvernement près le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques soit par courrier (19 avenue de l'Opéra 75001 Paris), soit par internet (http://www.conseildesventes.fr).

8 – Remboursement de la TVA aux professionnels de l'Union Européenne

Toute TVA facturée sera remboursée aux acheteurs professionnels d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, à condition qu'ils en fassent la demande par écrit au service transport dans un délai d'un mois à compter de la date de la vente et qu'ils fournissent leur numéro d'identification à la TVA et la preuve de l'expédition des lots vers cet autre Etat dans le respect des règles administratives et dans un délai d'un mois à compter de la vente. La SVV FRAYSSE ET ASSOCIES déduira 50 € de frais de gestion sur chaque remboursement.

Données personnelles

Dans le cadre de ses activités de vente aux enchères, de vente de gré à gré, de marketing et de fourniture de services, FRAYSSE & ASSOCIÉS est amené à collecter des données à caractère personnel des vendeurs et acheteurs, y compris notamment par l'enregistrement d'images vidéo, de conversations téléphoniques ou de messages électroniques.

FRAYSSE & ASSOCIÉS pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales et aux fins d'exercice de son activité et notamment à des fins commerciales et de marketing. FRAYSSE & ASSOCIÉS s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données à caractère personnel sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint légalement ou en raison d'un motif légitime (obligations légales et comptables, lutte contre la fraude ou l'abus, transport, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation de leur traitement. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant Maître Vincent FRAYSSE
(contact@fraysse.net – tel : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19).

[1] Société à Responsabilité limitée, RCS Paris 443 513 643 00017, siège 16, rue de la Banque, 75002 PARIS, Tél 01 53 45 92 10, Email : contact@fraysse.net - Agrément Conseil des Ventes volontaires n° 2002035 en date du 10/01/2002 Commissaires priseurs habilités : Vincent FRAYSSE et Christophe du REAU
[2] Textes consultables sur www.legifrance.gouv.fr
[3] Société Anonyme, RCS Paris 682 004 338, siège social 10, rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris
[4] Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à FRAYSSE & ASSOCIÉS. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

14

FRAYSSE & ASSOCIÉS

16, rue de la Banque - 75002 PARIS
Tél. : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19
www.fraysse.net

Pour vos règlements par virement bancaire veuillez utiliser le compte ci-dessous :
Banque Nationale de Paris - Agence centrale
RIB 30004 00828 00010577615 76
IBAN FR 76 3000 4008 2800 0105 7761 576
Code SWIFT : BNPAFRPPPAC

Crédit photographique : Studio Sebert
Direction Artistique : Emeric Dumanois

FRAYSSE & ASSOCIÉS

16, rue de la Banque - 75002 PARIS
Tél. : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19
contact@fraysse.net - www.fraysse.net

FRAYSSE & ASSOCIÉS SARL - RCS Paris 443 513 643 00017
Agrément Conseil des ventes volontaires n° 2002-035 en date du 10/01/02
Commissaires-priseurs habilités : Vincent Fraysse et Christophe du Reau
Titulaire d'un office de commissaire-priseur judiciaire à Paris